

Déclaration de la FNEC-FP **FO** CDEN du 30 novembre 2022

Monsieur le directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le gouvernement a programmé 2100 suppressions de postes dans le prochain budget, adopté sans aucune discussion, par un énième 49.3 à l'assemblée nationale alors que les besoins sont criants, qu'il manque depuis la rentrée, des professeurs des écoles, des personnels dans les collèges et les lycées, en particulier des remplaçants, des personnels RASED, des enseignants référents ou encore des PsyEN dont le secteur d'Ambrières-Mayenne ne dispose que d'un poste à moitié occupé.

Ce dont l'école a besoin maintenant c'est de moyens : un recrutement massif d'enseignants sous statut est nécessaire et urgent. Or cette année encore le nombre de candidats aux concours d'enseignants est encore en baisse. A qui la faute ?

En premier lieu à la mise en œuvre de la masterisation Chatel-Sarkozy en 2010 qui a imposé la détention d'un diplôme Bac+5 au lieu d'un diplôme à Bac+3. C'est pour ces raisons que la FNEC-FP FO revendique le recrutement d'enseignants par l'organisation de concours exceptionnels à partir de BAC+3 avec une véritable formation.

D'autre part, comment ne pas lier la baisse du nombre de candidats aux concours à l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels de l'Education nationale ? Rappelons que ceux-ci, comme tous les fonctionnaires, ont perdu 25% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 et que cette baisse atteindra des records en 2022 puisque le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5% alors que les indicateurs annoncent une inflation à 8,5% à la fin de l'année. La FNEC FP FO continue de revendiquer la hausse des salaires et des pensions pour tous et sans contrepartie et refuse la logique de missions supplémentaires.

Concernant l'inclusion.

Depuis des mois nous rappelons le manque criant de places dans les structures spécialisées ainsi que le manque de personnels : PSYEN, AESH, médecins scolaires, membres du RASED...

Le nombre d'élèves à accompagner explose et les problèmes se multiplient : AESH en sous-effectif toujours aussi mal payés, des RASED disloqués, avec des missions de prise en charge des enseignants et non plus des élèves, des PsyEN débordés, des équipes mobiles qui viennent expliquer aux équipes comment s'occuper des enfants qui nécessitent des soins médicaux.

En Mayenne, des dizaines d'enfants attendent un accompagnement ou une place en IME, ITEP ... Ces enfants sont en souffrance à l'école car ils ont besoin de soins et dégradent les conditions d'apprentissages des autres élèves. Les enseignants sont laissés sans solution. Nous demandons non seulement un point précis sur l'état des lieux de l'inclusion : élèves en attente de places en IME, en ITEP, en ULIS, en hôpital de jour, en SESSAD, et les besoins en AESH en fonction des notifications et précisant les heures d'accompagnement, mais nous soumettrons également un vœu au vote de ce CDEN.

Désormais, avec le fiasco des PIAL qui ne fait que diminuer le temps d'accompagnement des élèves et qui engendre toujours plus de flexibilité chez les AESH, on constate qu'on réduit encore les heures d'accompagnement passant chez certains enfants de 12 à 5h et ajoutant un 4^{ème} enfant dans l'emploi du temps des AESH.

Dans le même sens, des AESH co en ULIS sont utilisées pour le suivi individuel. On le constate, on rogne partout pour répondre, a minima, aux notifications : les AESH bouchent les trous, au détriment des élèves et de leurs besoins. Clairement, avec les PIAL, on fait en fonction des moyens et non des besoins.

Nous exigeons un recrutement massif d'AESH afin de répondre aux besoins des élèves et la véritable reconnaissance (salariale et statutaire) qui leur est due.

Concernant la territorialisation.

Le président Macron a mis en place son Conseil National de la Refondation, auquel la confédération FO a refusé de participer. Cette « refondation », qui met au centre la question de l'École, se décline à travers les concertations Ndiaye. Le terme n'est pas nouveau... Le ministre Peillon en avait même fait une loi qui prévoit notamment d'associer « *aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations.* »

Il y a bien une totale continuité entre la politique de territorialisation du ministre Peillon et les concertations et « projets innovants » du ministre Ndiaye.

Le « *guide de dépôt des projets* », mis en ligne sur Eduscol, indique en effet que le projet doit associer « *les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent* » que les personnels doivent « *traduire leurs projets en objectifs pédagogiques...* »

Ainsi, c'est bien un contrat d'objectif fixé avec les élus territoriaux, les représentants de parents, les associations... qui est mis en place.

Une fois le projet établi, les personnels auront à rendre compte régulièrement à la hiérarchie mais aussi à ces mêmes « partenaires » puisque, toujours selon le guide, « *l'évaluation de l'apport des projets fait partie intégrante de la démarche. Il est demandé aux porteurs d'indiquer leurs modalités d'auto-évaluation* » ainsi que les « *indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs.* »

Le dispositif des évaluations d'écoles et d'établissements, qui prévoient les mêmes modalités et les mêmes « partenaires » (élus, parents, associations...), est l'outil parfait pour évaluer les projets. Avec cette ingérence des « partenaires » dans le fonctionnement de l'École, c'est tout le cadre national de l'École avec le Statut de ses personnels et leur liberté pédagogique garantie dans le cadre de programmes nationaux qui est attaqué !

Avec les concertations locales « l'école faisons la-ensemble », c'est avant tout l'école des territoires. Pour FO, c'est « l'École de la République défendons la-ensemble ! ».

Nous aurons plusieurs vœux à soumettre au vote de ce CDEN.

Je vous remercie.